

TRADUIRE, TRANSPOSER, RECRÉER LES TEXTES LITURGIQUES EN FRANÇAIS

« **I**L est malaisé, écrit saint Jérôme dans la préface à sa traduction de la *Chronique* d'Eusèbe, quand on suit les lignes tracées par un autre, de ne pas s'en écarter en quelque endroit; il est difficile que ce qui a été bien dit dans une autre langue, garde le même éclat dans une traduction... Si je traduis mot à mot, cela rend un son absurde; si, par nécessité, je modifie si peu que ce soit la construction ou le style, j'aurai l'air de désertier le devoir du traducteur¹. »

C'est pourtant à un gigantesque effort de traduction que l'Eglise se trouve affrontée actuellement dans tous les pays, puisque l'usage des langues modernes dans la liturgie admis par Vatican II est concédé par *conversio* du texte latin, sous l'approbation de l'autorité compétente (*Constitution* sur la liturgie, art. 36, § 4).

L'Instruction du 16 octobre pour l'application de la Constitution n'ignore pas la complexité de la tâche. Elle note au n° 40 qu'une « parfaite *interpretatio*² populaire des textes liturgiques doit répondre à de multiples exigences à la fois ». Elle demande qu'on recoure à des compétences diverses en matière liturgique, biblique, linguistique, littéraire et musicale. Elle reconnaît implicitement que les traductions appellent, selon la nature des textes intéressés, des traitements différents. Mais ce qu'elle ne précise pas, les traducteurs doivent s'en préoc-

1. *Lettre 57* à Pammachius, sur « la meilleure méthode de traduction », trad. J. Labourt, *Saint Jérôme*, Lettres III, p. 61, éd. « Les Belles Lettres », Paris, 1953.

2. *Conversio et interpretatio* sont également classiques et pratiquement synonymes.

cuper, à savoir : selon quels principes des textes liturgiques si divers peuvent-ils ou doivent-ils être traduits ?

*
**

On parle fréquemment des traductions comme si traduire consistait à dégager de vocables étrangers les notions qui y sont contenues afin de les exprimer à nouveau dans les mots d'une autre langue — un peu comme si l'on faisait passer le contenu d'un liquide utile d'une série de vases mal commodes dans des récipients plus pratiques. Mais les choses ne sont pas aussi simples. Dans le langage humain, la pensée et son expression constituent ensemble un seul et même acte. On pense comme on parle autant qu'on parle comme on pense. Changer de langue, c'est non seulement changer de mots, mais changer de mentalité. On ne peut jamais dire exactement la même chose dans deux langues différentes. Dire autrement, c'est nécessairement dire autre chose. La traduction absolument exacte est, en rigueur de termes, une entreprise impossible³.

Cependant, il est possible et nécessaire aux hommes de langues différentes de communiquer entre eux. La traduction est le moyen normal et ordinaire de telles communications. Pour que celles-ci soient aussi efficaces que possible, l'idéal du traducteur sera toujours de chercher la fidélité maxima au langage qu'il traduit. Être fidèle, c'est ne rien retrancher ni ne rien ajouter au message. Vers ce but, toujours visé et toujours impossible à atteindre, on peut tendre par des voies fort différentes. On peut s'imprégner du message à transmettre; puis, s'étant dégagé totalement des structures de la langue originale, tenter de la communiquer au mieux en usant des ressources particulières à notre propre langue. On peut, à l'inverse, s'efforcer de serrer d'aussi près que possible les formes littéraires du texte à traduire, et, comptant sur leur force expressive propre, tenter de

3. Sur l'ensemble du problème de la traduction, voir G. MOUNIN, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, NRF, 1963. Sur les traductions bibliques, voir les réflexions de A. NIDA dans R. G. BRATCHER, *A translator's handbook of the Gospel of Mark*, Leiden, éd. E. J. Brill, 1961.

mieux communiquer leur message grâce à leur mouvement interne.

Il y a toujours plusieurs manières de traduire. Il y a toujours plusieurs traductions d'un texte qui soient possibles et plausibles, sans que la valeur de l'une entraîne que l'autre soit mauvaise, et réciproquement. La meilleure traduction est celle qui communique le plus efficacement et le plus complètement le message original à son ou ses destinataires.

Mais au-delà des sensibilités individuelles qui nous font préférer tel ou tel type de traduction — plus littérale ou plus littéraire, plus serrée ou plus large — deux séries de données objectives peuvent incliner à choisir une voie plutôt qu'une autre : 1) le genre littéraire des textes à traduire; 2) la culture de leurs destinataires.

1) Les textes liturgiques sont d'une grande diversité de nature et de fonctions. Les traduire tous selon les mêmes principes entraînerait nécessairement une infidélité à l'expression du mystère qui utilise des formes variées et complémentaires. Une lecture d'Écriture sainte, une prière du célébrant, une hymne de l'assemblée, constituent autant d'actes de langage différents. Les formes littéraires sous lesquelles ils nous sont transmis dans la liturgie latine ne sauraient être traitées de manière uniforme. Ces textes ne sont pas seulement le véhicule de notions; ils doivent être le lieu de rencontre entre Dieu se révélant à son peuple et le peuple croyant communiant activement au mystère du salut. Le rapport de ces deux termes change selon que l'accent est mis davantage sur l'aspect historique ou actuel de la Parole de Dieu, sur la réponse totale de l'Église universelle ou l'adhésion particulière de telle assemblée célébrante. Ne point respecter cette diversité serait appauvrir l'action liturgique.

L'étude des « genres littéraires » des textes liturgiques et de leurs structures linguistiques n'a guère été faite. La nécessité de les traduire oblige pourtant à quelques constatations élémentaires que nous voudrions ici formuler sommairement.

2) La mentalité et la culture des destinataires, qui constitue le second pôle de référence, est encore plus

difficile à analyser. Les français qui, dans notre pays, participent à la liturgie, ont-ils réellement la même langue ? La langue usuelle et commune du français moyen suffit-elle à exprimer les réalités du mystère révélé ? Ce qui est propre au langage des croyants et qui a déjà reçu une expression traditionnelle en français, constitue-t-il aujourd'hui une langue vivante ou morte ? Ce langage religieux doit-il ou peut-il être conservé, revivifié ou changé ? Autant de questions dont on voit l'enjeu et que l'introduction du français dans la liturgie fait surgir. Toute une littérature récente s'est développée sur ce sujet. Elle révèle la gravité du problème et combien le ressentent les « ministres de la parole ». Mais elle ne dépasse guère le niveau des opinions résultant d'expériences personnelles, ni celui des réflexions générales⁴. Les intuitions ou les affirmations théoriques ne peuvent suppléer des études linguistiques ou sociologiques. Celles-ci nous manquent pour aborder objectivement le sujet, ainsi que l'expérience à peine commencée de la liturgie en français.

I

L'ÉCRITURE SAINTE

Une première catégorie de textes liturgiques est constituée par les lectures bibliques. Il s'agit ici de transmettre le message révélé dans la forme littéraire qu'il a reçue historiquement. Celle-ci est fixée dans les livres de l'Écriture sainte que l'Église considère comme inspirée et garante de sa foi.

Rien d'étonnant que l'Église, lorsqu'elle a eu à traduire ces textes pour leur transmission dans la liturgie, ne se soit pas contentée d'une fidélité substantielle au sens et au contenu des textes, mais qu'elle ait respecté aussi leur forme littéraire et leur expression linguistique pro-

4. Rappelons les discussions soulevées dans *Témoignage chrétien* des 2 et 23 avril, et du 28 mai, entre les prêtres de la paroisse du Bon Pasteur de Paris et le P. Grelot. — Deux contributions éclairantes : P. BEAUCHAMP, *Ouvrir le livre en face du peuple*, dans *Christus* n° 42, et J.-Y. HAMELINE, *Encore les « traductions »*, dans *Eglise qui Chante* n° 57. — Autres apports dans *Cahiers du clergé rural*, mai 1964, n° 258; *Masses ouvrières*, juin 1964, n° 408; *Parole et Mission* n° 27, etc.

pre. Tout en usant d'une langue simple, voire populaire, les versions anciennes apparaissent pleines d'expressions typiquement bibliques. Elles ont cherché peu à peu un équilibre entre la fidélité littérale d'une part, la clarté et l'élégance d'autre part⁵. Mais elles ont toujours été conduites à créer un « langage biblique » pour transmettre la révélation historique⁶.

Les versions bibliques en langues modernes, destinées à la lecture liturgique, se voient affrontées aux mêmes exigences, sinon aux mêmes solutions. Elles ne sauraient se dispenser de chercher la plus grande fidélité possible. Celle-ci n'est pas nécessairement le littéralisme parfois un peu matériel de certaines versions anciennes; mais elle apparaît toujours comme le respect maximum du genre littéraire propre à chaque texte⁷. Dans la mesure même où la révélation est histoire, la Bible constitue un langage particulier⁸.

5. Voir B. BOTTE, « Les anciennes versions de la Bible », *La Maison-Dieu* 53 (1958), pp. 89-109.

6. L'exemple le plus frappant est celui de la Vulgate. Saint Jérôme a contribué tout à la fois à rapprocher les vieilles versions latines des textes originaux et à en expulser les tournures littérairement inacceptables. Ce faisant, il a créé une langue à la fois latine et biblique. On sait qu'il défendait hautement, pour les traductions en général, la manière en usage chez les grands écrivains classiques qui ne rend pas « un mot par un mot, mais une idée par une idée ». Cependant il ajoute : « sauf dans les saintes Ecritures, où l'ordre des mots est aussi un mystère (*absque Scripturis sanctis, ubi et verborum ordo mysterium est*) » (Lettre 57, 5). En matière de traduction, la Bible restera toujours un cas à part.

7. L'éminent linguiste italien et écrivain moderne Eduardo Sanguinetti, qui a collaboré ces derniers temps à la traduction de textes bibliques et liturgiques en italien, écrit à propos de la traduction des psaumes : « En toute honnêteté, se vérifie encore une fois cette loi que tout traducteur — précisément s'il est honnête — connaît par certitude d'expérience : que le maximum de fidélité textuelle offre toujours le maximum de force expressive, au moins à l'intérieur d'une culture comme la nôtre, historiquement « sensible ». Aussi, respecter ce qu'il y a d'âpre et de rude, de singulier et d'inhabituel dans un texte n'est plus, à dire vrai, une perte, mais apparaît comme le principe même qui commande le travail du traducteur : cet acte de traduire qui, en tant qu'effort de compréhension, constitue une des formes, et toujours parmi les plus humbles, de cette tentative humaine qui est en premier lieu la reconnaissance du particulier, et, à la limite, l'accès à la vérité. » (« *Stile et linguaggio dei salmi* », dans *I Salmi, pregh'era et canto della Chiesa*, Turin, 1964, LDC, pp. 99-100.)

8. Les difficultés d'ordre pastoral qui découlent de ce fait sont évidentes. Mais on fausse le problème si, à propos de ce seul cas particulier, on évoque toute la question du langage de la transmission du message révélé (comme on le voit dans la plupart des discussions récentes sur les traductions bibliques). La lecture de l'Écriture dans la liturgie n'est qu'une des formes — privilégiée mais bien délimitée — de l'annonce de la Parole de Dieu :

— Au stade de l'évangélisation, l'annonce de Jésus-Christ se fait dans le langage des hommes auxquels elle s'adresse. La Bible n'y est généralement pas utilisée dans sa lettre.

— Dans la catéchèse, l'enseignement des mystères et l'éducation de la foi

II

LES PRIÈRES SACERDOTALES

A la différence de la Bible, qui a reçu historiquement une forme littéraire invariable, la prière liturgique se présente dans l'Eglise sous des formulations diverses selon les temps et selon les lieux. Bien que traditionnelle dans son contenu essentiel et dotée de certains caractères propres, cette prière s'est accordée dans sa langue et dans son génie avec les langages et les styles propres à chaque époque et à chaque culture. La prière de l'Eglise est une expression vivante⁹.

Les oraisons des grands sacramentaires romains, qui constituent la base de nos prières liturgiques, fournissent un exemple typique d'expression particulière de la prière traditionnelle de l'Eglise. Leur contenu dogmatique et moral n'est évidemment pas autre que celui de l'Écriture — il est d'ailleurs beaucoup plus riche et beaucoup plus dense que n'ont pu le soupçonner beaucoup de fidèles et de prêtres. Mais leur langue, sauf pour certains mots essentiels, n'est pas celle de la Bible, ni *a fortiori*, la nôtre. Structure de pensée et tournure de la phrase,

possèdent une forme propre (le Symbole, le catéchisme). On doit y introduire sans doute au langage biblique en même temps qu'à son message propre, mais la forme littéraire de la transmission ne consiste pas d'abord ni ordinairement en longs extraits de l'Écriture.

— L'Écriture n'est lue comme telle qu'aux baptisés — parce qu'il faut avoir reçu le Saint-Esprit pour l'entendre dans la foi, comme le fait remarquer Cyrille de Jérusalem aux catéchumènes — et dans l'assemblée liturgique, c'est-à-dire dans la communauté de foi de l'Eglise qui la transmet et l'accueille.

Mais même à l'intérieur de la liturgie, la seule lecture de l'Écriture resterait un acte incomplet. Elle n'est pas toute l'annonce liturgique de la Parole de Dieu. Elle appelle d'abord l'homélie, qui l'explique, l'actualise et la fait assimiler (toujours partiellement, d'ailleurs; qui donc prétendrait avoir fait entièrement saisir l'Écriture, soit par une traduction, soit par une explication?). Elle appelle ensuite tout le reste de la célébration, où la Parole passe en prières, en chants et surtout en action sacramentelle.

Transmettre la Parole constitue un ensemble. C'est dans un langage aux signes divers et multiples qui doivent toucher la vie autant que la raison. Il déborde de loin les mots et les phrases de l'Écriture. Mais ceux-ci en restent la base.

9. Voir P. BRUYLANTS, « En quête d'un nouveau style de prière dans la traduction des oraisons du missel ». *Quest. lit. et past.* 1964, pp. 150-154; et Th. MAERTENS, « L'avenir des oraisons dans le renouveau liturgique », *Paroisse et Liturgie*, n° 7 (1964), pp. 685-698.

expressions et vocabulaire du sentiment religieux, sertissage verbal et rythme du *cursus* oratoire, tout cela est latin, et latin des 5^e-6^e siècles. Comme tout monument de pensée et d'art, ce *corpus* a une valeur universelle. Mais ce monument n'existe que dans et par son expression particulière. On peut tenter de redire ces prières à notre manière; on ne peut pas prétendre les transcrire en français, comme on traduit de l'anglais commercial ou même un récit évangélique, sous peine d'aboutir au verbiage des « cacographes » que vilipendait déjà saint Jérôme, et à un galimatias incompréhensible à l'audition par les fidèles.

La fonction liturgique des prières sacerdotales est d'exprimer dans l'assemblée et pour elle, la *supplicatio* et la *confessio* de l'Eglise. C'est bien la prière de toute l'Eglise; mais celle-ci ne s'actualise qu'à travers les croyants qui s'y associent. Ceux-ci doivent donc pouvoir la suivre et la comprendre aisément à l'audition. A la différence des lectures d'Ecriture sainte, elle ne doit pas avoir besoin de catéchèse pour elle-même; elle suppose seulement une initiation convenable aux réalités de la foi. Enfin le peuple chrétien doit y reconnaître ce qui concerne sa vie de foi dans le monde où il vit — comme les Romains du 6^e siècle reconnaissaient dans les « malheurs » et « calamités » dont le pape demandait la délivrance, les invasions barbares ou les épidémies d'alors.

Pour remplir cette fonction, la traduction des oraisons du missel romain est à la fois une nécessité et une gageure. C'est une nécessité, non seulement parce que les évêchés n'ont d'autre pouvoir ordinaire que de traduire, mais aussi parce que la liturgie ne peut évoluer qu'à l'intérieur de sa tradition. Avant de prétendre recréer, et *a fortiori* créer, il faut humblement se mettre à l'école de la prière séculaire de l'Eglise, l'assimiler dans notre langue et dans notre foi vivante. Pour cela, la traduction aussi fidèle que possible est une étape nécessaire.

Mais c'est en même temps une gageure. Cette traduction ne peut avoir ni le bénéfice de la rigoureuse fidélité que l'on garde dans les traductions bibliques — pour les raisons que nous avons dites dans l'un et l'autre cas — ni celui d'une parfaite adaptation au génie de la langue

et à la mentalité actuelle des croyants, comme on la trouverait dans une libre recreation¹⁰.

Il serait faux cependant de juger vaine cette étape, et mort-nées de telles traductions. A ceux qui les accueilleront avec une âme de pauvre au lieu d'en mépriser l'aspect hybride, ces prières révéleront des trésors. Et seuls ceux qui s'en seront profondément imprégnés pourront les mieux redire un jour.

III

ACCLAMATIONS, MONITIONS ET DIALOGUES

Avec les dialogues et les monitions, les acclamations et les hymnes dont se compose en particulier l'Ordinaire de la messe, nous rencontrons des textes qui constituent autant de cas particuliers et demandent, pour être traduits correctement, autant de traitements différents.

Deux exemples typiques le montrent bien : le *Dominus vobiscum* et l'*Ite missa est*. Le premier texte est un dialogue dont la formulation s'enracine jusque dans les origines du culte chrétien. Le *Et cum spiritu tuo* ne s'explique bien qu'à la lumière de la théologie paulinienne du pneuma. La formule « Et avec ton esprit », bien qu'elle soit d'une construction très simple et d'un style quasi enfantin, a quelque chose d'étrange, aussi bien en latin qu'en grec, en français qu'en allemand. Or elle a été conservée littéralement identique dans toutes les liturgies anciennes ou modernes (y compris par les protestants). Voilà qui doit faire réfléchir tout traducteur : cette permanence n'est-elle due qu'à un psittacisme inintelligent ? Lorsqu'il en approfondit le sens, à la

10. Qu'on nous permette de prendre comme point de comparaison les prières psalmiques qui suivent chaque psaume dans le « Psautier de la Bible de Jérusalem ». Elles s'inspirent d'une vieille tradition dont la tradition latine a gardé des témoins. Mais la seule traduction de ces textes anciens aboutissait à des prières plus ésotériques encore que les psaumes, alors que son but est inverse ! Tout en gardant d'une part la structure admirable des oraisons : adresse et titre divin, motivation historique et dogmatique, demande actuelle et ouverture finale eschatologique, et en adoptant d'autre part le langage biblique, ces prières recréées cherchent à retrouver une syntaxe, un rythme, une affectivité poétique qui sont nôtres.

lumière des explications que Cyprien et Chrysostome donnaient aux fidèles, lorsqu'il constate que tous les essais proposés (et avec toi aussi; et qu'il t'inspire; et qu'il te soutienne, etc.) sont ou plus restreints, ou plus compliqués que « Et avec ton esprit », comment oserait-il s'écarter de la voie commune sans avoir l'évidence de dire plus et mieux ?

Il en va tout autrement de l'*Itē missa est*. Cette formule de congé se présente différemment dans chaque rite. Le rite romain, avec son laconisme, se contente de dire : « Allez, c'est le renvoi. » Mais si cette sécheresse nous laisse mal à l'aise, et si nous voyons mal comment un diacre pourrait chanter cet avis et appeler le *Deo gratias!* qui termine la messe, la tradition liturgique autorise surabondamment une *interpretatio* plus religieuse et plus pastorale; par exemple celle qui a été adoptée en France : « Allez dans la paix du Christ. »

On peut en dire autant d'une monition comme *Flectamus genua*. Traduite par « fléchissons les genoux » ou « mettons-nous à genoux », elle paraîtra a-lyrique et d'une fonctionnalité plus scolaire ou militaire que religieuse et liturgique. La version approuvée « Supplions à genoux » a le mérite de motiver l'agenouillement demandé par la signification du geste à ce moment-là : une prière d'intense supplication pour certains jours de pénitence. Enfin, elle est chantable par un diacre.

L'architecte des Beaux-Arts qui doit restaurer un monument historique et remplacer certaines pierres n'a pas à prendre les mêmes précautions pour changer un élément décoratif de la façade ou une pierre de base d'un pilier de la nef. De même, le traducteur n'aborde pas le dialogue précédant la préface, antiques pierres de soutènement de la colonnade eucharistique, comme il aborde le *Procedamus in pace*. Encore est-il que, dans ce dialogue, les formules et les mots n'ont pas une densité égale. Dans *Elevons notre cœur*, le mot cœur n'a pas le sens français moderne de courage (haut les cœurs!) ni de sentiment (donner son cœur), mais son sens biblique de pensée et d'intelligence spirituelle. Cependant, il est trop traditionnel pour qu'on y touche. En revanche, la ratification de « l'eucharistie » que

vient de formuler le célébrant (« Rendons grâce au Seigneur notre Dieu ») est une expression idiomatique latine : *Dignum et justum est*, formée de deux synonymes qui signifient à peu près : « C'est bel et bien. » Il y faudrait une équivalence sonore et acclamative dans notre langue. On a heureusement évité des expressions comme « c'est digne », ou « c'est nécessaire », vides de toute puissance affective et lyrique. « C'est juste et c'est bon » a le mérite de ne pas s'éloigner de ce que l'on dirait pour approuver une proposition publique. La formule reste cependant quelque peu timide et terne. Heureusement, le contexte de l'action sacrée et le chant collectif sont capables de charger une expression, même très simple, de densité religieuse et lyrique.

Avec la grande acclamation du *Sanctus*, nous revenons à des textes bibliques et à la fidélité qu'ils exigent. Comment, d'ailleurs, modifier, sans les affaiblir, ces exclamations taillées dans le roc : « Saint, saint, saint, le Seigneur, Dieu Sabaoth. » Concédonsons que la langue française, avec son monosyllabisme sourd « saint » — évidemment irremplaçable ici — est moins favorisée que d'autres (qâdosh, agios, sanctus, heilig, holy...). Mais les essais d'extension (Il est saint...; Le Seigneur est saint...; Trois fois saint.., etc.), s'avèrent toujours moins grands et moins puissants que le triple cri d'admiration : Saint, saint, saint! auquel le chant pourra conférer l'ampleur souhaitable.

La seule équivalence admise dans la version officielle a été l'interprétation de Sabaoth par « Dieu de l'univers ». On pouvait sans doute plaider en faveur de ce beau mot hébreu, non traduit dans le *Sanctus* latin. Cependant, à la différence de Amen, Alléluia, Hosanna, le mot Sabaoth est généralement traduit dans la Tradition. Il y a certainement de bonnes raisons pastorales à le faire et la solution française est justifiée.

Bien que le *Kyrie eleison* soit une prière biblique, l'expression se présente d'abord dans la liturgie comme une invocation collective suivant une intention de prière. C'est pour lui laisser ce caractère « ouvert », adaptable à toutes sortes d'intentions, qu'on ne peut donner de complément au verbe, comme dans l'*Agnus Dei* : « aie

pitié *de nous* ». Mais il faut bien reconnaître que « Seigneur, aie pitié », ou même « Seigneur, prends pitié », plus ferme à la diction, ne donne pas une réponse satisfaisante¹¹. Mais dans ce cas, la fidélité verbale requise pour le *Sanctus* ou le *Et cum spiritu tuo* ne s'impose pas de la même manière. La tradition montre abondamment la diversité des formules utilisées dans les réponses litaniques : *Te rogamus audi nos; Domine, exaudi et miserere; Deus, miserere; Rogamus te, sancte Deus*, etc. Il est à souhaiter que la pratique de la « prière des fidèles » après l'homélie (dont le Kyrie est historiquement un déplacement, puis un dédoublement) nous fasse trouver en français des formules plus décisives pour le bénéfice de la supplication commune et du chant.

IV

LES CHANTS

Nous appelons chants toutes les pièces de la liturgie où le peuple exprime sa prière, non seulement en répondant à un salut, une monition ou une intention d'un ministre sacré, ou par une acclamation liée à une prière du célébrant (Amen, Sanctus), ou par un refrain psalmique (graduel), mais en exécutant une pièce autonome comme sont les hymnes ou les processionnaires. Si l'on traduit un texte qui a été conçu pour être chanté, non plus comme une prose écrite destinée à être lue des yeux ou dite par un seul, mais comme une parole vivante devant être à nouveau chantée collectivement dans la langue de traduction, il en résultera nécessairement des exigences particulières pour le traducteur.

Ces exigences sont de deux ordres, pastoral et technique. Les conditions pastorales d'une prière du peuple vivante et actuelle appellent les mêmes réflexions que nous avons faites à propos des prières du célébrant. On peut même remarquer que l'hymnodie de l'Eglise, parce

11. *Kyrie eleison*, comme *Te rogamus audi nos* ont sept syllabes. L'expérience montre que, pour un chant à l'unisson, c'est un minimum au-dessous duquel il est difficile de descendre.

qu'elle veut être proche de la sensibilité religieuse populaire, a été souvent plus marquée que la prière sacerdotale par les temps et les lieux où elle a vu le jour, et qu'elle requiert une recreation plus radicale. Quant aux conditions techniques, elles sont évidentes : dans chaque langue, le lyrisme choral repose sur une base verbo-rythmique et verbo-mélodique qui est propre à cette langue (prose rythmée, isosyllabisme, métrique poétique) et qui appelle une transposition créatrice.

En pratique, toutefois, les chants de la liturgie nous parviennent sous des genres divers et chargés d'un poids inégal de tradition. Ils ne requièrent donc pas tous du traducteur un traitement semblable. On doit distinguer au moins trois cas : quelques grands textes traditionnels, les processionnaires, les hymnes ordinaires.

La grande doxologie (*Gloria in excelsis Deo*) qui a été introduite dans la messe romaine pour les fêtes, et le *Te Deum*, constituent comme des prototypes de l'hymnodie chrétienne. Ecrits en prose rythmée dans un langage proche de celui de la Bible, ils sont à traduire avec un infini respect (surtout le premier qui a passé dans tous les rites) et avec grande fidélité. Rien ne s'y oppose, d'ailleurs, ni pastoralement, ni techniquement. La traduction française officielle du Gloria est assez belle pour nous en convaincre¹².

Les chants processionnaires (antiennes d'introït, d'offertoire et de communion) sont la part la plus considérable du chant liturgique. Même si on y utilise des versets de psaume, il ne s'agit pas là d'une psalmodie proprement dite, comparable à celle du graduel ou des Heures, mais d'une hymnodie. Le texte que nous appelons « antienne » est d'abord un « texte à chanter ». Il n'est pas nécessairement ni psalmique, ni même littéralement scripturaire.

12. Le *Credo* est un cas beaucoup plus embarrassant : ce n'est pas une hymne, ni par nature, ni par destination, mais un symbole de foi selon la formulation dogmatique du Concile de Nicée. Si on traduit, ce ne peut être que de la manière la plus exacte et la plus rigoureuse. On ne paraphrase pas un texte dogmatique aussi capital. Mais alors, il est impossible de tenir compte des exigences requises pour un bon chant collectif. Ce que le latin a pu supporter, le français ne l'autorise pas de la même manière. La quasi-récitation, pratiquée chez les Orientaux (par le diacre ou par le peuple) sera sans doute la seule manière pleinement satisfaisante d'exécuter le symbole de Nicée traduit en langue moderne. Cela répond d'ailleurs suffisamment à la fonction liturgique qui est la sienne dans la messe.

Il correspond aux « tropaires » orientaux qui s'inspirent librement de l'Écriture et la redisent en prière actuelle immédiatement assimilable. Même dans la liturgie romaine, qui a préféré pour ses tropaires prendre des phrases de l'Écriture, celle-ci est utilisée avec une certaine liberté soit pour les besoins de l'adaptation liturgique, soit pour des raisons d'eurythmie et de chant¹³.

On ne peut exiger, pour traduire ces pièces de chant, ni la rigoureuse fidélité à la lettre de l'Écriture¹⁴, ni le respect dû au contenu des prières sacerdotales. On doit, en revanche, chercher une formulation qui nourrisse au mieux la prière des fidèles et qui facilite au maximum l'acte du chant. Ces « tropaires » devraient devenir — comme ils l'ont été en Orient — le lieu privilégié de la « piété liturgique » du peuple. Sans répéter servilement l'Écriture, les tropaires orientaux parlent le langage de la Bible et l'inculquent aux fidèles, de manière vivante. Ils donnent un corps savoureux et mémorable à l'expression des divers mystères du Christ au cours de l'année liturgique. Plus que sur toute autre partie de la liturgie, un grand effort de lyrisme poétique et sacré devra être ici accompli en langue française¹⁵.

La troisième catégorie des chants à traduire comprend les hymnes de l'Office, auxquelles il faut ajouter les proses et les séquences. Pour la plus grande part, ces pièces sont de nature poétique au sens propre. Leur rédaction a donc été faite directement pour un chant possédant un rythme précis et en tenant compte, selon les cas, soit de la quantité, soit de l'accent, soit du nombre des syllabes. Une traduction littérale entraînerait une double infidélité à leur genre littéraire : renoncer à la

13. Sur les modifications qu'on a fait subir aux textes scripturaires dans les chants latins, antiennes et répons, voir : A. I. SCHUSTER, *Liber Sacramentorum*, Torino, 1929, tome VIII, p. 87; P. FERETTI, *Estetica gregoriana*, Rome, 1934, pp. 114-115; 319-320; P. ALFONSO, *Responsori biblici dell' Officio romano*, Rome, 1936.

14. Dans l'antienne-tropeaire, s'entend. Si le chant intègre comme tels des versets de psaumes, ceux-ci seront pris dans leur version exacte.

15. On ne pouvait introduire immédiatement ces parties en français dans la liturgie qu'en recourant à une traduction exacte de l'actuel antiphonaire romain. La traduction adoptée dans le missel d'autel répond à cette nécessité. Dans son genre, elle a de grands mérites et elle pourra remplir son rôle aux messes lues. Pour les messes chantées, toutefois, la mise en musique de ces antiennes ne répondrait que très imparfaitement à tout ce que nous venons d'évoquer.

poésie; empêcher un chant de type populaire aisément abordable à une assemblée. Le cas des hymnes est très différent du cas des psaumes. Ceux-ci sont bien aussi de la poésie. On peut certes les traduire en vers en cherchant des équivalences littéraires et poétiques, comme on l'a fait à la Renaissance. Mais la liturgie reçoit d'abord ces textes comme Ecriture inspirée. Cette préoccupation l'emporte, et l'Eglise préfère renoncer aux avantages des vers plutôt que de se contenter d'une paraphrase de la Parole de Dieu. Les hymnes, au contraire, sont une création ecclésiastique. Leur fonction liturgique, qui appelle une prière commune, lyrique et aisée, l'emporte sur la littéralité de la traduction et justifie une recréation poétique analogue¹⁶.

CONCLUSION

Humble fidélité aux textes de l'Ecriture sainte, jusqu'au respect de ses genres littéraires, de ses tournures, de ses images et de ses mots, pour nous tenir à l'écoute de la Parole de Dieu; fidélité substantielle au contenu et au mouvement général des prières sacerdotales, mais avec de nécessaires transpositions dans le style, le rythme et la formulation du sentiment religieux (transition vers une assimilation plus complète de la prière traditionnelle à notre mentalité et à notre langue); fidélité tantôt plus respectueuse de l'unanimité des liturgies, tantôt plus soucieuse de la fonction rituelle, dans les cas fort divers que présentent les acclamations, monitions et dialogues; fidélité plus ou moins réfractée dans leurs conditionnements lyriques et poétiques pour les chants du peuple : autant de façons de traduire que dictent la nature particulière et la fonction propre de chaque texte liturgique.

16. Notons qu'on n'a pas résolu le problème du chant des hymnes en français quand on les a seulement traduites en vers blancs ou rimés. Plus que le nombre des syllabes ou que la rime, c'est l'organisation rythmique interne du vers qui importe pour que des strophes successives puissent se chanter correctement sur la même mélodie. Il est regrettable que, jusqu'à ce jour, les innombrables traducteurs des hymnes en vers — parfois talentueux — n'aient pas réalisé cette condition technique du chant.

Ces préoccupations essentielles ne constituent cependant, comme nous le disions en commençant, qu'une part du programme d'une bonne traduction. Le message touchera-t-il ceux auxquels il est destiné ? Leur enseignera-t-il ce langage de la foi et de la prière que doivent apprendre tous ceux qui se convertissent au Christ et qui doivent recevoir, dans l'Eglise, son Evangile ? Il était nécessaire que toutes les nouvelles traductions faites pour la liturgie soient considérées comme « provisoires ». Seule une expérience sérieuse et prolongée de la liturgie en français, utilisée par les diverses communautés en communion avec toutes les autres, permettra d'apprécier la juste forme que doit revêtir la prière une et multiple, traditionnelle et vivante, de l'Eglise.

J. GELINEAU, s. j.